

RÉPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS  
B.P 1044 KIGALI.-

**B.E.P.S.I.**  
KIGALI, le 26/08/1982

Note de service n°1970 /12.11.-

Concerne: AFFECTATION DU CHARROI.-

Le charroi du Ministère de la Jeunesse et des Sports est reparti comme suit :

N° de série	Plaque	Type et marque	Service ou personne utilisateur	Chauffeur titulaire
01.	M.1258	Voiture peugeot 505	Ministre	HATEGEKIMANA
02.	A.3286	Voiture peugeot 305	Secrétaire Général	SHABANI
03.	A.3526	Voiture peugeot 504	Réserve du Ministre	KABONEYE
04.	A.2876	Voiture Toyota Corolla	Relations Publiques + : Visiteurs	: KALISA
05.	A.1779	Camionnette Toyota	Gestions des Crédits	NZABAZUMUTIMA
06.	A.1734	V.W.Combi	Courriers et archives	NGENDAHAYO
07.	A.3285	Camion Benne	D.G.Jeunesse	NDAGIJIMANA
08.	A.2364	Camionnette Toyota	: " "	SIBOMANA
09.	A.3299	Toyota Land Cruiser	: " "	NTEZIRYAYO
10.	A.3033	Toyota Coaster	D.G.Sports et Loisirs	NKULIYISHULI
11.	A.3178	Toyota Coaster	: " "	KAVUMBUTSE
12.	A.1778	Camionnette Toyota	: " "	MUNYAWERA
13.	A.3298	Toyota Land Cruiser	: " "	MPUNGA

- Les véhicules A.1502 (camionnette toyota) et A.2899 (combi) conduit respectivement par les chauffeurs NTARWITALIZO et BALIYANGA constituent la réserve du Ministère.
- Les chefs de service (directeurs généraux) gèrent le carburant des véhicules de leurs services. La gestion des crédits leur donne du carburant sur présentation du rapport d'utilisation du carburant antérieurement reçu.
- Les directeurs généraux reçoivent un carnet d'essence qu'ils gèrent pour deux mois. s'ils ont trop de déplacements de service et que ce carburant est épuisé avant deux mois, il appartiendra au bureau de la gestion des crédits de leur donner un supplément en fonction du budget et après avoir consulté le Ministère.
- Le carburant pour les missions à l'intérieur du Pays est livré par la gestion des crédits.

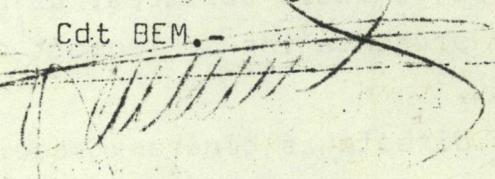
- Le carburant servi aux différents services doit être tributaire du budget: ceux qui le gèrent devront être le plus parcimonieux possible.
- Les minibus (A.3033 et A.3178) affectés à la Direction Générale des Sports et Loisirs se déplaceront uniquement pour le Ballet National et les équipes de football. Pour d'autres déplacements, il faudra avoir l'autorisation du Ministre ou de son délégué en l'absence de celui-ci. Il est interdit de faire circuler ces véhicules avec moins de dix personnes à bord.
- Le changement de chauffeurs sur les véhicules n'est pas permis, s'il y a un problème de chauffeur il faudra contacter le bureau de la gestion des crédits pour solution.
- Aucun agent du Ministère n'est autorisé à déplacer le véhicule du Ministère pour rentrer ou revenir au service, à l'exception du Secrétaire Général et des Directeurs Généraux. Ces derniers utiliseront les véhicules de leurs choix parmi ceux qui sont affectés dans leurs services.
- Hormis les véhicules en mission et celui qui conduit le Secrétaire Général tous les véhicules doivent être au parking du Ministère à 19H00.
- Il est interdit d'utiliser un véhicule du Ministère pour des déplacements personnels sauf sur autorisation expresse du Ministre.
- La Renault A.1864 étant trop vétuste, le Bureau de la Gestion des Crédits est autorisé de préparer le dossier pour le faire soumettre à une vente publique.
- Un rapport hebdomadaire sur la situation du charroi est adressée au Ministre chaque vendredi après inspection sur l'état de chaque véhicule.

KIGALI, le 25 Août 1982.

Le Ministre de la Jeunesse  
et des Sports

NDINDILYIMANA Augustin

Cdt. BEM.



Note de service n° 1970 /12.11.-

Concerne: AFFECTATION DU CHARROI.-

Le charroi du Ministère de la Jeunesse et des Sports est reparti comme suit :

N° de série	Plaque	Type et marque	Service ou personne utilisateur	Chauffeur titulaire
01.	M.1258	Voiture peugeot 505	Ministre	HATEGEKIMANA
02.	A.3286	Voiture peugeot 305	Secrétaire Général	SHABANI
03.	A.3526	Voiture peugeot 504	Réserve du Ministre	KABONEYE
04.	A.2876	Voiture Toyota Corolla	Relations Publiques + : Visiteurs	: KALISA
05.	A.1779	Camionnette Toyota	Gestions des Crédits	NZABAZUMUTIMA
06.	A.1734	V.W.Combi	Courriers et archives	NGENDAHAYO
07.	A.3285	Camion Benne	D.G.Jeunesse	NDAGIJIMANA
08.	A.2364	Camionnette Toyota	: " "	: SIBOMANA
09.	A.3299	Toyota Land Cruiser	: " "	: NTEZIRYAYO
10.	A.3033	Toyota Coaster	D.G.Sports et Loisirs	NKULIYISHULI
11.	A.3178	Toyota Coaster	: " "	: KAVUMBUTSE
12.	A.1778	Camionnette Toyota	: " "	: MUNYAWERA
13.	A.3298	Toyota Land Cruiser	: " "	: MPUNGA

- Les véhicules A.1502 (camionnette toyota) et A.2899 (combi) conduit respectivement par les chauffeurs NTARWITALIZO et BALIYANGA constituent la réserve du Ministère.
- Les chefs de service (directeurs généraux) gèrent le carburant des véhicules de leurs services. La gestion des crédits leur donne du carburant sur présentation du rapport d'utilisation du carburant antérieurement reçu.
- Les directeurs généraux reçoivent un carnet d'essence qu'ils gèrent pour deux mois. S'ils ont trop de déplacements de service et que ce carburant est épuisé avant deux mois, il appartiendra au bureau de la gestion des crédits de leur donner un supplément en fonction du budget et après avoir consulté le Ministre.
- Le carburant pour les missions à l'intérieur du Pays est livré par la gestion des crédits.

- Le carburant servi aux différents services doit être tributaire du budget: ceux qui le gèrent devront être le plus parcimonieux possible.
- Les minibus (A.3033 et A.3178) affectés à la Direction Générale des Sports et Loisirs se déplaceront uniquement pour le Ballet National et les équipes de football. Pour d'autres déplacements, il faudra avoir l'autorisation du Ministre ou de son délégué en l'absence de celui-ci. Il est interdit de faire circuler ces véhicules avec moins de dix personnes à bord.
- Le changement de chauffeurs sur les véhicules n'est pas permis, s'il y a un problème de chauffeur il faudra contacter le bureau de la gestion des crédits pour solution.
- Aucun agent du Ministère n'est autorisé à déplacer le véhicule du Ministère pour rentrer ou revenir au service, à l'exception du Secrétaire Général et des Directeurs Généraux. Ces derniers utiliseront les véhicules de leurs choix parmi ceux qui sont affectés dans leurs services.
- Hormis les véhicules en mission et celui qui conduit le Secrétaire Général tous les véhicules doivent être au parking du Ministère à 19H00.
- Il est interdit d'utiliser un véhicule du Ministère pour des déplacements personnels sauf sur autorisation expresse du Ministre.
- La Renault A.1864 étant trop vétuste, le Bureau de la Gestion des Crédits est autorisé de préparer le dossier pour le faire soumettre à une vente publique.
- Un rapport hebdomadaire sur la situation du charroi est adressée au Ministre chaque vendredi après inspection sur l'état de chaque véhicule.

KIGALI, le 25 Août 1982.

Le Ministre de la Jeunesse  
et des Sports

NDINDILYIMANA Augustin  
Cdt BEM.

KIGALI, le 26/08/1982

Note de service n° 1970 /12.11.-

Concerne: AFFECTATION DU CHARROI.

Le charroi du Ministère de la Jeunesse et des Sports est reparti comme suit :

N° de série	Plaque	Type et marque	Service ou personne utilisateur	Chauffeur titulaire
01.	M.1258	Voiture peugeot 505	Ministre	HATEGEKIMANA
02.	A.3286	Voiture peugeot 305	Secrétaire Général	SHABANI
03.	A.3526	Voiture peugeot 504	Réserve du Ministre	KABONEYE
04.	A.2876	Voiture Toyota Corolla	Relations Publiques + : Visiteurs	: KALISA
05.	A.1779	Camionnette Toyota	Gestions des Crédits	NZABAZUMUTIMA
06.	A.1734	V.W. Combi	Courriers et archives	NGENDAHAYO
07.	A.3285	Camion Benne	D.G. Jeunesse	NDAGIJIMANA
08.	A.2364	Camionnette Toyota	: " "	: SIBOMANA
09.	A.3299	Toyota Land Cruiser	: " "	: NTEZIRYAYO
10.	A.3033	Toyota Coaster	D.G. Sports et Loisirs	NKULIYISHULI
11.	A.3178	Toyota Coaster	: " "	: KAVUMBUTSE
12.	A.1778	Camionnette Toyota	: " "	: MUNYAWERA
13.	A.3298	Toyota Land Cruiser	: " "	: MPUNGA

- Les véhicules A.1502 (camionnette toyota) et A.2899 (combi) conduits respectivement par les chauffeurs NTARWITALIZO et BALIYANGA constituent la réserve du Ministère.
- Les chefs de service (directeurs généraux) gèrent le carburant des véhicules de leurs services. La gestion des crédits leur donne du carburant sur présentation du rapport d'utilisation du carburant antérieurement reçu.
- Les directeurs généraux reçoivent un carnet d'essence qu'ils gèrent pour deux mois. S'ils ont trop de déplacements de service et que ce carburant est épuisé avant deux mois, il appartiendra au bureau de la gestion des crédits de leur donner un supplément en fonction du budget et après avoir consulté le Ministère.
- Le carburant pour les missions à l'intérieur du Pays est livré par la gestion des crédits.

- Le carburant servi aux différents services doit être tributaire du budget: ceux qui le gèrent devront être le plus parcimonieux possible.
- Les minibus (A.3033 et A.3178) affectés à la Direction Générale des Sports et Loisirs se déplaceront uniquement pour le Ballet National et les équipes de football. Pour d'autres déplacements, il faudra avoir l'autorisation du Ministre ou de son délégué en l'absence de celui-ci. Il est interdit de faire circuler ces véhicules avec moins de dix personnes à bord.
- Le changement de chauffeurs sur les véhicules n'est pas permis, s'il y a un problème de chauffeur il faudra contacter le bureau de la gestion des crédits pour solution.
- Aucun agent du Ministère n'est autorisé à déplacer le véhicule du Ministère pour rentrer ou revenir au service, à l'exception du Secrétaire Général et des Directeurs Généraux. Ces derniers utiliseront les véhicules de leurs choix parmi ceux qui sont affectés dans leurs services.
- Hormis les véhicules en mission et celui qui conduit le Secrétaire Général tous les véhicules doivent être au parking du Ministère à 019H00.
- Il est interdit d'utiliser un véhicule du Ministère pour des déplacements personnels sauf sur autorisation expresse du Ministre.
- La Renault A.1864 étant trop vétuste, le Bureau de la Gestion des Crédits est autorisé de préparer le dossier pour le faire soumettre à une vente publique.
- Un rapport hebdomadaire sur la situation du charroi est adressée au Ministre chaque vendredi après inspection sur l'état de chaque véhicule.

KIGALI, le 25 Août 1982.

Le Ministre de la Jeunesse  
et des Sports

NDINDILYIMANA Augustin

Cdt BEM.

.....